

Faculté Notre-Dame

Institut Supérieur de Sciences Religieuses de l'École cathédrale de Paris

Rapport de la visite AVEPRO

22-23 novembre 2018

Mercredi 21 novembre et Jeudi 22 novembre 2018 les experts mandatés par l'AVEPRO ont visité la Faculté Notre-Dame ainsi que l'Institut Supérieur de Sciences Religieuses (ISSR) de l'École cathédrale de Paris.

Membres du groupe d'experts :

Prof. em. Guido Vergauwen o.p. (Université de Fribourg, président)

Prof. Philippe Vallin (Université de Strasbourg)

Prof. Daniel Vigne (Institut catholique de Toulouse)

Mme Dr. Montserrat Alom (FIUC)

Avant la visite les experts ont reçu le rapport d'évaluation interne de la Faculté Notre-Dame (daté du 22 décembre 2017) ainsi que le rapport d'évaluation interne de l'ISSR (daté du 15 décembre 2017).

Les conditions extérieures et pratiques de la visite (hébergement, restauration, lieux de travail pour les experts, lieux des rencontres) ont été soigneusement préparées par le Président de la Faculté, le directeur de l'ISSR, le directeur de la commission de l'évaluation interne et leurs collaborateurs. Qu'ils soient remerciés pour ce travail et pour le chaleureux accueil au Collège des Bernardins, site de la Faculté et de l'ISSR. Dans sa phase préparatoire et pendant les dates mentionnées la visite s'est déroulée en parfaite conformité avec les directives de l'AVEPRO, du côté des institutions accueillantes par la rédaction des rapports d'évaluation interne, organisation des rencontres avec toutes les personnes concernées, mise à disposition de la documentation nécessaire, du côté des experts par l'étude des rapports, la visite des lieux (locaux, bibliothèque) et les différentes rencontres (professeurs, étudiants et doctorants, personnel administratif). Le programme de la visite est ajouté en annexe à ce rapport.

Même s'il existe une certaine synergie entre la Faculté et l'ISSR, étant donné que les deux institutions font partie de l'École cathédrale, qui est l'Institut supérieur de formation du diocèse de Paris, et que les deux sont logés au sein du Collège des Bernardins, le présent rapport traitera de manière séparée de la Faculté Notre-Dame et de l'ISSR.

Faculté Notre-Dame

1. Commentaire sur le rapport d'évaluation interne (REI) : développements récents.

Le REI est rédigé en stricte conformité avec la répartition telle que prévue dans les directives de l'AVEPRO. Tous les items des neuf chapitres sont commentés de manière précise. Le rapport est complété par 16 annexes (organigrammes, différentes statistiques, programmes des cours, ressources en personnel enseignant). Il est à noter que l'AVEPRO avait effectué déjà une visite en mai 2012. Lors de la rédaction du présent REI la commission de l'Évaluation interne et de la Promotion de la Qualité s'est appuyé sur le rapport de la visite précédente et a introduit les réponses de la faculté aux recommandations faites par l'AVEPRO et par le Cardinal Préfet Zénon Grochowski. Il faut noter que les Présidents successifs de la Faculté et la commission ont rendu possible à la Faculté un vrai suivi des recommandations, en l'engageant dans un sérieux processus de promotion de qualité, qui intègre aussi bien la dimension de recherche que les exigences spécifiques liées à la mission principale de la Faculté, à savoir la formation des séminaristes du diocèse de Paris.

Parmi les développements des structures actuelles de la Faculté il faut mentionner la stabilisation et le développement du 2^{ème} cycle, celui de Licence canonique, qui est depuis 2013/2014 organisé en quatre branches (théologie biblique, dogmatique, morale et fondamentale) et qui compte une vingtaine d'étudiants, ainsi que la consolidation du 3^{ème} cycle, celui du Doctorat. Ces développements furent les tâches principales recommandées à la Faculté par la commission lors de la visite antérieure (voir infra). En outre, le département de Recherche de la Faculté a été renforcé. Il est composé désormais de sept groupes de recherche et dispose d'un directeur depuis 2015. Dans le domaine de la recherche la faculté dispose d'un pôle de recherche associé au Collège des Bernardins. Le développement de l'ISSR sera traité dans la seconde partie de ce rapport.

Depuis la dernière visite les statuts de la Faculté ont été revus et approuvés le 20 mai 2015 par la Congrégation pour l'Éducation Catholique. Ils sont accompagnés d'un règlement intérieur voté par le Conseil de Faculté le 5 septembre 2016.

La Faculté a pu augmenter considérablement le nombre de ses professeurs ordinaires et extraordinaires ainsi que des maîtres de conférences, des chargés de cours et des enseignants invités. Une grande partie des enseignants assume aussi des responsabilités de tuteurs. On peut noter que presque toutes ces personnes disposent d'un doctorat en théologie, voire aussi en droit canonique ou en philosophie (ou au moins d'une licence canonique quant aux chargés de cours). Toutefois, un bon nombre d'entre eux assume en plus des fonctions de professeur ou d'enseignant une mission pastorale. Ceci peut être aussi un avantage en vue de la mission de la Faculté, à savoir de former avant tout des séminaristes, mission qui requiert une forte proximité avec la vie ecclésiale.

L'insertion de la Faculté dans le projet formateur global de l'École cathédrale et l'installation de la Faculté dans les locaux du Collège des Bernardins apportent des avantages. Comme le dit le REI, « la Faculté bénéficie du rayonnement et de la notoriété du Collège, ainsi que d'infrastructures et de moyens techniques de haute qualité tant pour son fonctionnement interne que pour son activité de recherche incluant d'autres acteurs ecclésiaux et extra-ecclésiaux ». Toutefois, cette cohabitation « rend l'organisation de la vie quotidienne parfois difficile ». Cette situation requiert une attention spéciale. L'espace pour la bibliothèque est restreint, des collisions d'horaire existent. Ce qui devrait être réalisé aussi vite que possible : une salle d'études pour les étudiants et une salle des professeurs. L'organigramme reflète en effet des « équilibres institutionnels » intéressants et exigeants, qui n'entravent en rien l'autonomie académique et pédagogique de la Faculté. Une croissance du nombre des étudiants et des activités académiques pourrait pourtant dans l'avenir rendre nécessaire une extension des bâtiments (voir infra).

2. *Gouvernement, Vision, Mission, Objectifs stratégiques et difficultés.*

Le gouvernement de la Faculté Notre-Dame est décrit de manière précise et extensive dans les Statuts (art. 6-15) et ne suscite pas des remarques spéciales. Toutefois, la gouvernance participative, qui est prévue dans les Statuts, exige que le Président de la Faculté puisse compter, surtout dans sa tâche administrative pour l'ensemble de la Faculté, avec suffisamment de personnes disponibles comme adjoints, directeurs de cycle ou comme responsables pour la recherche. Ceci est rendu difficile par les multiples tâches, voire par une surcharge des enseignants, soit dans le tutorat, soit dans la pastorale diocésaine.

Les Statuts décrivent clairement la vision et la mission de la Faculté (Statuts art. 4 et 5). Elles sont en parfaite conformité avec le préambule de la Constitution Apostolique *Veritatis Gaudium* et peuvent s'ouvrir aux quatre critères et inspirations pour l'enseignement et la recherche théologique qui y sont développés. Cela vaut surtout pour l'impulsion à la recherche théologique. Une des missions principales de la Faculté Notre-Dame est la formation des séminaristes. Mais « les études ecclésiastiques ne peuvent pas se limiter à transmettre des connaissances, des compétences, des expériences, aux hommes et aux femmes de notre temps désireux de grandir dans leur conscience chrétienne, mais elles doivent développer la tâche urgente d'élaborer des instruments intellectuels capables d'être proposés comme paradigmes d'action et de pensée, utiles à l'annonce dans un monde marqué par le pluralisme éthique et religieux » (*Veritatis Gaudium* 5). Ici s'ouvre un large domaine de collaboration et d'échange avec le pôle de recherche du Collège des Bernardins.

Les experts approuvent nettement les objectifs stratégiques formulés dans le REI :

- Stabilisation du programme de licence (avec un recrutement plus suivi en vue d'attirer aussi des étudiants de toute la France et de l'étranger), consolidation du cycle de

doctorat avec l'aide d'un plus grand nombre de professeurs ordinaires prêts et aptes à diriger des thèses.

- Développement des cours de méthodologie et adaptation pédagogique nécessaire suite aux transformations numériques.
- Renouvellement du corps enseignant, en y accueillant aussi des femmes et tout en veillant à maintenir un équilibre entre une certaine unité et cohérence et le respect de la diversité des approches. « Ce qui qualifie la proposition académique, formative et de recherche du système des études ecclésiastiques, au niveau tant du contenu que de la méthode, est le principe vital et intellectuel de l'unité du savoir dans la distinction et dans le respect de ses multiples expressions, corrélées et convergentes » (*Veritatis Gaudium* n° 4).
- Maintien de la place importante du tutorat très apprécié par les étudiants, en vue du suivi personnalisé de chacun et en veillant à bien intégrer les nouveaux étudiants en début du cycle.
- Interaction de la Faculté avec les autres formations de l'École cathédrale et développement des coopérations avec d'autres Facultés en France et à l'étranger.

Ces objectifs reflètent une bonne dynamique de croissance de la Faculté, qui atteint en ce moment sa « vitesse de croisière », ayant fait ses preuves en ce qui concerne :

1) la spécificité de sa pédagogie (formation initiale, formation doctrinale et pastorale réparties sur quatre ans avec une accentuation théologique spécifique, développement de la licence et du doctorat canonique, équilibre entre cours et séminaires, tutorat intensif) ;

2) un corps enseignant relativement jeune et une augmentation des enseignants (docteurs stables à temps partiel) ;

3) un nombre stable des étudiants et des auditeurs libres.

Cette dynamique ne se réalise pas sans difficultés. Les experts ne peuvent que souligner ce qui est repéré dans le REI :

- L'insuffisance en nombre de l'équipe administrative,
- Le trop petit nombre des enseignants à plein temps,
- Le manque d'harmonisation entre les offres de cours et les investissements de recherche et de publication des enseignants,
- Le manque d'espace et de moyens financiers qui permettraient un développement au-delà du fonctionnement quotidien.

Les experts recommandent vivement au président et ses adjoints d'engager urgemment une discussion intensive avec le Vice-Chancelier pour préparer des solutions viables et durables pour ces différents problèmes, qui à la longue mèneraient à une certaine stagnation imméritée de la Faculté.

3. SWOT-analyse.

L'analyse SWOT est censée être une description de la perception que l'institution a d'elle-même concernant ses activités et sa situation effective.

Parmi les *points forts* la Faculté mentionne tout d'abord les contacts avec le réseau universitaire parisien. À bon droit la Faculté dit « pratiquer une théologie en dialogue avec d'autres disciplines », aussi grâce à la collaboration avec le pôle de recherche du Collège des Bernardins. Un des professeurs stables de la Faculté est directeur de ce pôle de recherche. Ceci correspond pleinement au critère fondamental de l'inter- et transdisciplinarité dont il est question dans *Veritatis Gaudium* n° 4.

Comme cela avait été demandé lors de la visite AVEPRO précédente, le nombre des enseignants (de toutes les catégories) a été nettement augmenté. La relation nombre d'enseignants/nombre d'étudiants est très bonne. Ceci permet une bonne qualité du suivi des étudiants (par exemple 12 enseignants pour 26 étudiants dans le cycle de licence). Il est remarqué que la majorité des enseignants (clercs et laïcs) peuvent enrichir leur enseignement grâce à leur expérience pastorale. Une grande partie des prêtres parmi eux est recrutée dans le clergé diocésain. Les étudiants font remarquer qu'il serait peut-être appréciable d'avoir davantage de professeurs qui ne soient pas prêtres de Paris, mais en provenance d'autres diocèses et de diverses communautés religieuses. La question du recrutement (et de la diversification du corps enseignant, aussi par l'inclusion de laïcs) devra être un des sujets à traiter au Conseil de Faculté (Statuts, art. 13) avec le Vice-Chancelier (Statuts, art. 7).

La Faculté dispose d'un nombre d'étudiants équilibré, diversifié (venant d'autres diocèses, des communautés religieuses, laïcs) et assez stable pour les trois cycles. A noter que la majorité des étudiants du cycle de licence n'ont pas fait leur premier cycle au sein de la faculté. Cela s'explique par le fait que les étudiants ayant obtenu le baccalauréat canonique au sein de la faculté sont encouragés à poursuivre en second cycle dans une autre faculté, mais cela est aussi, sans doute, le signe d'une bonne réputation de ce cycle de licence, récemment développé et consolidé, qui attire des étudiants venus d'ailleurs. Ce cycle pourrait devenir davantage un moteur pour la Faculté, un stimulus pour marquer davantage le profil propre de son enseignement et de sa recherche. Le choix des quatre domaines est tout à fait approprié. L'articulation entre les séminaires et les cours pourrait être précisée davantage. Il est indispensable qu'un module de méthodologie soit offert, qui introduit aux particularités de la culture intellectuelle de la Faculté et du Collège des Bernardins. Comme le doctorat (3^{ème} cycle) est nettement orienté vers la recherche, on devrait laisser mûrir son développement en lien avec les axes de recherche au sein de la Faculté et selon les capacités d'accompagnement scientifique de la part des professeurs stables.

La Faculté aime souligner la structure participative de la formation des étudiants grâce aux séminaires et au tutorat. La Faculté veut favoriser « une appropriation personnelle des

enseignements ». Le tutorat permet aussi d'aider les étudiants qui doivent surmonter des difficultés à apprendre ou qui doivent s'adapter, venant de l'étranger, à la méthodologie utilisée par la Faculté. Les experts recommandent à la Faculté de bien réfléchir au rôle du tuteur, à son impact sur l'étudiant et son choix de cours à suivre. Il faut que les tuteurs soient bien familiarisés avec les modalités pratiques des études, les obligations des étudiants, les modalités de validation. Ils doivent connaître et intérioriser les objectifs de la formation initiale et la structure des quatre années de la formation doctrinale et pastorale ainsi que les spécialisations du 2^{ème} cycle. Certaines remarques des étudiants montrent que cela n'est pas toujours le cas. La Faculté devrait donc bien informer ses tuteurs sur leur mission et sur les exigences de leur accompagnement des étudiants (disponibilité pour leur tâche, par exemple). Selon le REI les tuteurs auront désormais des documents complémentaires, des fiches de suivi, qui leur permettront de mieux voir mieux la correspondance entre la matière des cours et l'ensemble de la formation.

Parmi les *points faibles* on peut mentionner, comme il est dit plus haut, la difficulté du renouvellement des offices ou la prise en charge de certaines charges organisationnelles ou académiques. Ainsi il n'est pas admissible que le Président doive assumer aussi la direction du premier cycle. Il faut veiller à ce que l'article 9 des Statuts, où il est question des adjoints du Président pour la direction des cycles, soit mis en œuvre.

La Faculté dispose d'une méthodologie rigoureuse en ce qui concerne la structuration cohérente des cycles, ce qui peut entraîner des difficultés pour certains étudiants. Il est recommandé de bien introduire les étudiants à la pédagogie propre de la Faculté, et les rendre sensibles à la relation entre le premier et le deuxième cycle. Comme les séminaires jouent un rôle très important dans la pédagogie de la Faculté, il est souhaitable que les professeurs soient de leur côté familiarisés avec la manière de diriger des séminaires.

Les experts ne peuvent que confirmer les autres points faibles, mentionnés dans le REI : la trop petite structure administrative, une bibliothèque insuffisante pour les besoins d'un 2^{ème} et 3^{ème} cycle, les impasses dans l'utilisation des locaux suite à la cohabitation avec le Collège des Bernardins, l'équilibre financier précaire (dépendance de la subvention diocésaine et tarif d'inscription relativement bas), ce qui limite les perspectives de développement ainsi que les conditions d'accueil et de rémunération des enseignants laïcs. On ne peut que recommander que le Vice-Chancelier, selon les Statuts art. 7 f) étudie cette situation et cherche des solutions avec les instances décisionnelles qui interviennent par rapport aux ressources économiques (Statuts art. 106).

Parmi les *atouts* on doit reconnaître la politique exigeante de formation théologique des séminaristes, des prêtres et des laïcs intéressés du diocèse de Paris dont profite la Faculté et qui est en effet la raison de son existence. L'appartenance à l'École cathédrale contribue à un échange fructueux entre la Faculté et d'autres formes de recherche d'intelligence de la foi. Ceci vaut surtout pour le Collège des Bernardins et son riche programme inter- et transdisciplinaire axé sur les questions du dialogue « Église et Société ». Il est toutefois légitime

de poser la question si de part et d'autre cette dernière opportunité est suffisamment utilisée, surtout par la population estudiantine.

Les *fragilités* semblent se situer surtout du côté « diocésain » de la Faculté : le recrutement des étudiants et des enseignants est largement dépendant de la politique de formation diocésaine. Est-ce vraiment un obstacle ? Les experts ont constaté que la Présidence, les enseignants et les étudiants voient dans cette situation aussi un défi qui est inhérent à la mission même de la Faculté, à savoir : servir l'Église locale par le biais d'une excellente formation philosophique et théologique du clergé et des laïcs intéressés. La Faculté est un lieu reconnu de connaissance et d'invention théologique et pastorale important pour le diocèse : ses futurs ministres auront étudié ensemble, se connaissent, ont passé par une formation cohérente, ils aperçoivent en partie leur futur engagement à travers le profil sacerdotal de leurs professeurs et leur ministère pastoral. Mais il est impératif que ce lieu ne soit pas isolé, qu'il continue à rester suffisamment ouvert aux questions contemporaines, politiques et sociales, aux défis du pluralisme religieux et de l'indifférence, aux autres traditions chrétiennes et à leur théologie, à la collaboration avec d'autres institutions de formation ecclésiale en France et à l'étranger.

4. Enseignement et apprentissage.

Le REI contient la description et en annexe l'organisation détaillée du *premier cycle*. Sur recommandation des experts de la dernière visite, aurait dû être introduit un cours de philosophie du langage qui compléterait l'initiation à la philosophie. Cela n'a pas été réalisé. Les experts réitèrent cette recommandation. Il faut noter pourtant que globalement les étudiants du premier cycle, formation initiale, sont contents de l'équilibre entre les cours de philosophie, l'Écriture Sainte et les cours de Tradition (Liturgie, Histoire, Patristique). La philosophie requiert cependant une attention spécifique. Le choix des thèmes doit bien être présenté dans sa cohérence. L'étudiant doit comprendre pourquoi il est appelé à faire la philosophie, et en vue de quoi. La complexité des thèmes philosophiques peut dépasser le niveau de compréhension des étudiants. Ils doivent pouvoir constater comment ils progressent dans les thèmes de la philosophie et de son histoire. Ils doivent pouvoir évaluer leur apprentissage.

Les entretiens avec les étudiants ont montré que la méthodologie des séminaires et la répartition entre séminaires et cours est appréciée et jugée adéquate. Mais, suite à la recommandation de la dernière visite, la Faculté a assoupli sa pratique. Des étudiants qui ont des difficultés dans la rédaction des exposés des séminaires (par exemple des étudiants étrangers) peuvent remplacer certains séminaires par des cours magistraux. Les étudiants apprécient l'unité de la formation et le caractère participatif de l'enseignement. L'enseignement en Écriture sainte et en théologie morale est généralement apprécié ; certains estiment que l'enseignement de la théologie dogmatique se prête moins bien à la méthode des séminaires, étant donné que le dogme n'a pas uniquement un côté descriptif mais aussi

prescriptif. Il sied d'offrir dès lors assez d'heures d'enseignement magistral en dogme. En même temps, les étudiants doivent se souvenir que l'Église n'a pas élevé sur tous les sujets le niveau formel de dogmatisation et que la qualification doctrinale est variable : il y a des opinions théologiques nombreuses et assez peu de dogmes authentiques.

Toutefois, les séminaires et les travaux écrits restent une partie essentielle de la formation théologique qui se veut personnalisée, comme une introduction à un approfondissement de l'intelligence de la foi, qui est de fait un projet de vie. Il s'agit de confronter les étudiants directement avec la Parole de Dieu (à travers une introduction aux méthodes exégétiques et de critique textuelle, par l'apprentissage souvent difficile des langues anciennes), de bien choisir les dossiers des textes dogmatiques, de les sensibiliser aux questions complexes des décisions morales, souvent en lien avec des problèmes issus des sciences humaines. Les enseignants doivent tout d'abord se rendre compte des connaissances préalables qu'apportent les étudiants, sinon la méthode de séminaire « ne prend pas ». Certains étudiants en baccalauréat déplorent toutefois une lourdeur fréquente des exposés dans les séminaires, trop longs, trop longuement préparés, peu écoutés par les autres étudiants. Les enseignants doivent aussi tenir compte que beaucoup d'étudiants ont des difficultés à rédiger des textes ou à passer de la lecture à la présentation écrite de ce qu'ils ont lu et compris. Il serait important que pour tous les cours et séminaires les « *learning outcomes* » soient clairement établis et que les évaluations soient faites de telle manière que l'étudiant puisse être confronté avec son progrès et ses lacunes face à ce qui est proposé comme résultat cognitif du cours, voire du séminaire.

Les experts ont constaté avec satisfaction que la Faculté a mieux structuré, sur demande des experts de la visite précédente, le *deuxième cycle/licence canonique en théologie*. Cette structure a été introduite dans le Règlement interne de la Faculté aux numéros 65-72. Les étudiants se sont exprimés positivement sur ce cycle, la qualité de l'enseignement spécialisé et des séminaires dans les quatre domaines. Nous aimerions recommander à la Faculté de réserver plus de place et surtout de temps pour la rédaction du mémoire (un seul semestre pour la rédaction ne suffit guère) et, si nécessaire, pour l'étude des langues. Comme le deuxième cycle attire de nouveaux étudiants venant de l'extérieur il faudra veiller à ce que ces personnes s'adaptent à la méthodologie de la Faculté. Le plan d'études de la licence est très personnalisé, établi avec le tuteur (qui ne semble pas être forcément le professeur avec qui l'étudiant rédige son mémoire). Nous nous sommes posé la question de savoir si ce plan d'études est suffisamment consistant et substantiel, et surtout s'il honore assez la spécificité propre à chacun des quatre domaines proposés.

Le *troisième cycle* a été aussi l'objet d'une recommandation de la visite AVEPRO précédente. La Faculté a intégré la consolidation de ce cycle par le biais d'un plan détaillé d'études dans le Règlement interne aux numéros 73-76. Le REI remarque que l'objectif de consolider le cycle doctoral n'est pas encore atteint. Il serait important d'intégrer un rapporteur extérieur des thèses avant la soutenance. Il y a en ce moment une dizaine de doctorants actuellement

inscrits. On peut conseiller à la Faculté de bien suivre l'évolution de la mise en place du cycle selon le règlement actuel et de réunir régulièrement les doctorants et les professeurs accompagnants pour une évaluation de la méthodologie et de l'offre des recherches de la Faculté qui se prêtent comme base pour des thèses doctorales. Une telle évaluation pourrait aussi être confiée au conseil scientifique de la Faculté (voir Statuts, art. 98 et Règlement interne n° 16).

On est heureux de constater que la Faculté s'est donné un outil intéressant pour évaluer les buts généraux et les objectifs d'apprentissage des cours et séminaires à travers la session de rentrée annuelle des enseignants et du bureau des étudiants (voir Règlement interne n° 14 § 4). Par le système de tutorat, par les travaux écrits des séminaires ainsi que par les évaluations et la validation des cours, chaque enseignant dispose largement de la possibilité de vérifier l'acquisition des connaissances et le progrès de l'apprentissage individuel des étudiants.

La Faculté s'apprête aussi à relever les nouveaux défis liés à l'utilisation des moyens informatiques, tant dans le domaine de la pédagogie et de la recherche que pour la gestion du campus facultaire au sein du Collège des Bernardins (inscriptions, paiement des taxes etc.).

En ce qui concerne l'introduction de nouveaux programmes la Faculté a adopté une politique « réaliste ». Elle ne veut pas alourdir inutilement le nombre des heures de cours et de séminaires. Les étudiants réclament d'ailleurs plus de temps pour la lecture et la rédaction des exposés des séminaires mais aussi pour se retrouver entre étudiants et pour échanger (d'où le besoin de salles de travail et d'un foyer pour étudiants). La Faculté doit en outre veiller à la cohérence bien appréciée de son programme de base du premier cycle. Les questions d'actualité sociétales peuvent avoir leur place dans les cours et séminaires sur les questions spéciales, toujours en tenant compte des compétences des nouveaux professeurs. On peut se demander dans quelle mesure la Faculté arrive à encourager ses étudiants à profiter raisonnablement de la vaste offre du Collège des Bernardins et comment les éventuelles participations aux manifestations peuvent faire partie du programme de formation, voire comment elles sont évaluées et valorisées. Il faut noter pourtant que la Faculté offre aux étudiants des enseignements alternatifs sous forme de sessions, avec une accentuation plutôt pastorale et/ou morale. La structure participative de la formation offre aux étudiants d'organiser une session à l'inter-semester sur des thèmes choisis par l'Assemblée générale des étudiants (voir Règlement interne n° 29 § 2 ; voir aussi Statuts art. 35 qui stipule explicitement que les étudiants contribuent à la bonne marche de la Faculté, principalement par la participation de leurs délégués au Conseil de Faculté).

Le REI contient une statistique détaillée sur la provenance des étudiants et leur profil intellectuel. Elle ne requiert pas de commentaire, à part que la Faculté devra être attentive à la croissance du nombre des étudiants ayant un background scientifique et économique, ce qui change sans doute leur attitude par rapport à une pédagogie axée sur la lecture de textes. La croissance du nombre des étudiants étrangers non-francophones requerra une attention plus grande à l'apprentissage du Français.

La Faculté est globalement conforme aux Accords de Bologne en ce qui concerne le deuxième et le troisième cycle (2 ans pour la licence canonique, 3 ans pour le doctorat après l'année d'habilitation). Mais en ce qui concerne le premier cycle, elle dépend essentiellement des normes de la Congrégation pour l'Éducation catholique. Mais elle va même au-delà, puisqu'elle exige en tout 6 ans au lieu de 5 (2 + 4, au lieu des 2 + 3 prescrits) pour l'obtention du baccalauréat canonique. Cette organisation des études donne certainement du poids à la formation reçue et se justifie par des enjeux de méthode. Mais la commission note qu'elle est unique en France. Elle a pu s'interroger sur la nécessité de cette année supplémentaire, qui pénalise les étudiants laïcs et contrevient aux normes du Saint-Siège. Dans le plein respect de la spécificité de la Faculté et de sa mission, la réflexion est sans doute à poursuivre. Le comité de visite estime qu'il faudrait s'occuper sérieusement de revenir au format de 5 années pour le baccalauréat canonique. Les experts apprécient de manière positive le système du tutorat très élaboré et l'accompagnement intensif des étudiants dans la préparation des travaux écrits et des examens d'ensemble (voir Règlement interne 54- 58). L'évaluation des étudiants et le contrôle des connaissances sont réglés de manière adéquate par le Règlement interne aux numéros 36-53, pour la licence canonique au numéro 72.

En ce qui concerne le soutien des enseignants, on peut regretter que la Faculté n'ait pas une politique systématique et coordonnée pour l'octroi des congés sabbatiques. Les experts recommandent à la Faculté de réfléchir à la possibilité d'introduire les congés sabbatiques, surtout pour les enseignants à plein temps, Cela permettra aux enseignants de s'engager plus profondément dans la recherche, de participer davantage aux échanges scientifiques internationaux, de profiter des offres de formation continue à l'étranger, de préparer des publications ou tout simplement d'éviter un burn-out.

Les enseignements sont périodiquement évalués par le biais des questionnaires. La synthèse des évaluations par unité d'enseignement est faite par un étudiant délégué par le bureau des étudiants. Les enseignants ainsi que le directeur de la commission d'évaluation interne sont informés des résultats du questionnaire. On peut se demander si le Président de la Faculté ne devrait pas être informé au cas où des mesures spécifiques (amélioration de la méthode pédagogique de l'enseignant, par exemple) s'imposeraient. Il serait important de prévoir une procédure adéquate au cas où des plaintes de contenu ou de méthode se répèteraient.

En ce qui concerne l'enseignement et l'apprentissage, aspect essentiel d'une Faculté de niveau universitaire, les experts sont impressionnés par les efforts qui sont entrepris pour développer « une culture de travail en commun » entre les enseignants et les étudiants pour réaliser et évaluer de manière adéquate une intelligence de la foi qui soit ancrée dans la tradition ecclésiale catholique, ouverte aux questions exégétiques, dogmatiques et morales auxquelles les étudiants seront confrontés et qui contribue aussi à la maturation personnelle des étudiants. Les programmes ont été consolidés de manière fidèle aux inspirations fondatrices de la Faculté et dans une « dynamique de souplesse » qui rend la Faculté attractive du point

de vue scientifique comme du point de vue de la convivialité personnelle et religieuse entre professeurs et étudiants, au-delà des frontières de son lieu principal d'insertion.

5. Recherche.

Le REI contient un relevé détaillé des différents axes de recherche en théologie de la Faculté. Les experts regrettent que l'axe 2, « Herméneutique théologique des Écritures », qui est d'une importance majeure pour une Faculté qui, dans ses cours et séminaires, accentue, dans sa formation initiale et dans sa formation doctrinale et pastorale, l'initiation à la lecture de la Parole de Dieu, reste en partie à l'état de projet. Les experts recommandent à la Faculté d'activer cet axe de recherche et de créer autour de sa thématique des groupes de recherche scientifique (ainsi que dans le domaine de la philosophie du langage, de l'importance herméneutique de la métaphore et de la narration, etc.). Le pôle de recherche du Collège des Bernardins, consacré aux questions de société, dans ses six départements, fonctionne en étroite collaboration avec la Faculté, étant donné que chaque département est codirigé par un enseignant de la Faculté. Avec l'Observatoire de la Modernité et le Forum des Bernardins, cet ensemble déploie une large activité de recherche et de publication qui s'ouvre aux grandes questions sociétales. Un grand réseau de contacts avec des universités et des institutions d'enseignement supérieur a pu se développer. On peut dire que de cette manière la Faculté contribue activement au rayonnement du Collège des Bernardins, tout en profitant en même temps du « génie du lieu », où elle est hébergée. À noter que la ligne budgétaire de la Faculté réservée à la recherche est fort modeste. Elle n'existe que depuis 2016. Mais il faut prendre en considération que le département de recherche collabore avec le pôle de recherche du Collège des Bernardins, qui dispose d'un budget adéquat.

Ces dernières années les professeurs de la Faculté ont déployé, en plus d'une large activité comme conférenciers et malgré le partage du temps avec des engagements pastoraux, une activité considérable en termes de publication (livres et articles et recensions dans différentes revues).

Même si la Faculté garde comme priorité l'enseignement et l'accompagnement des étudiants (spécialement par le tutorat), il faut noter qu'elle développe de plus en plus, aussi au travers du cycle doctoral, une véritable culture de la recherche, avec pour le moment un point fort dans le domaine de la morale spécialisée.

6. Contributions à l'extérieur.

À partir de son appartenance à l'École Cathédrale et à travers sa collaboration avec le Collège des Bernardins la Faculté contribue de manière active et fort compétente à la vie et au profil de son milieu ecclésial (différentes responsabilités des professeurs dans les services diocésains) ainsi qu'au dialogue avec la société environnante. D'autres services extérieurs, des

participations au sein de différentes institutions scientifiques en France et à l'étranger, sont listés dans le REI.

7. *Ressources.*

Proportionnellement au le nombre de ses étudiants la Faculté dispose d'un nombre adéquat de personnel qualifié académique. Presque la moitié des enseignants sont non-clerics, laïcs, hommes et femmes. La rémunération des enseignants semble être en-dessous de ce qui est pratiqué ailleurs.

Grâce à la mutualisation des moyens avec le Collège des Bernardins la Faculté peut fonctionner avec un nombre très restreint de personnel administratif, compétent et très dévoué. Mais comme il a été dit plus haut, l'augmentation en nombre ou en temps de travail de ce personnel serait hautement souhaitable. Plusieurs offices administratifs sont en plus assumés par des enseignants (voir Statuts art. 38-40).

La situation et la gestion financières sont présentées de manière transparente dans une annexe du REI. Il existe une commission financière. À part les recettes par les taxes d'inscription, la Faculté dépend des subsides alloués par le diocèse de Paris.

Suite aux recommandations de l'évaluation précédente, la Faculté a mis en place une bonne gestion des données statistiques. Un environnement numérique, tant pour les besoins pédagogiques, la recherche et la publication des programmes d'études que pour l'information sur les enseignants, les cours, les *learning outcome*, le profil et le taux de réussite des étudiants ont été mis en place.

8. *Gestion, organisation.*

L'organisation de la Faculté et les procédures de nomination, le fonctionnement du conseil de Faculté ainsi que la participation du corps étudiant sont réglés par des Statuts approuvés par la Congrégation pour l'Éducation catholique (20 mai 2015) et par un règlement interne du 5 septembre 2016. Les normes communes et les normes spéciales de la Constitution apostolique *Veritatis Gaudium* ainsi que les ordonnances de la Congrégation pour l'Éducation catholique en vue de l'application correcte de la Constitution apostolique et les normes spéciales sont respectées et mises en pratique.

9. *Evaluation de la qualité.*

Après la visite AVEPRO de 2012, la Faculté a créé une commission de l'évaluation interne et de la Promotion de la Qualité qui est présidée par le Président de la Faculté et composée de six personnes, parmi lesquelles un représentant du corps étudiant et le directeur de l'ISSR. Ses tâches sont réglées par le Règlement interne n° 17. Elle travaille en étroite collaboration

avec le Conseil scientifique et le Conseil de la Faculté. Les enseignants assument tout d'abord la responsabilité de la promotion de leur enseignement (cours et séminaires) en fournissant devant les autres enseignants et les représentants des étudiants au début de l'année le descriptif de leur enseignement (les *learning outcomes*, bibliographie, méthodes engagées, manière d'évaluation). Ceci leur fournit un moyen objectif pour évaluer la progression des étudiants et un correctif si nécessaire d'évaluation. Le contrôle des connaissances se déroule selon les procédures précises, fixées dans le Règlement interne n° 36-49.

Le recrutement des enseignants est une partie intégrante et importante de la promotion de la qualité d'une Faculté. Celui-ci est réglé par les Statuts de la Faculté en conformité avec les normes du Saint-Siège. Les Statuts règlent aussi la procédure de décharge d'un enseignant (pour un motif non- disciplinaire) et de la suspension ou du renvoi pour des raisons disciplinaires ou doctrinales. L'Art. 29. 4) des Statuts prévoit aussi une procédure en cas de plagiat.

Conclusions.

La visite nous a fait connaître une Faculté de théologie qui s'efforce, par le biais d'une pédagogie adaptée, de former les étudiants en leur fournissant d'une part les connaissances nécessaires pour acquérir une intelligence personnelle de la foi, et en les préparant d'autre part à un engagement pastoral au sein de la communauté ecclésiale et de la société. La Faculté se veut donc à la fois lieu d'apprentissage et un cadre de vie qui se veut en harmonie avec le rythme des maisons du séminaire – en premier lieu pour les séminaristes.

Le nombre des étudiants, les compétences manifestes des enseignants et tuteurs, les infrastructures adaptées (dans les limites mais aussi avec les opportunités de la cohabitation avec le Collège des Bernardins), la synergie avec les autres Facultés à Paris (surtout pour l'usage des bibliothèques), la fidélité aux exigences de la vaste tradition théologique avec l'ouverture aux questions de la société et la cohésion du corps professoral dans ses démarches pédagogiques, font de la Faculté Notre-Dame un lieu d'excellence pour l'enseignement et la recherche théologique.

Tout en contractant le baccalauréat canonique en 5 années maximum, la Faculté devra dans l'avenir veiller à étoffer davantage le deuxième cycle. Les quatre spécialisations qui sont offertes sont sans aucun doute bien choisies, mais les contenus des cours et des séminaires ne devraient pas être laissés trop au hasard des compétences et des disponibilités momentanées des enseignants. Les étudiants de ce cycle auront besoin d'un accompagnement (et du temps) qui les rende capables de rédiger un mémoire qui est déjà le fruit d'une réflexion théologique personnelle, née à partir d'une assez large connaissance de l'horizon thématique de toute la matière (biblique, morale, dogmatique et fondamentale).

Il n'est pas exclu que le développement du deuxième (et du troisième) cycle, l'accès aux études prolongées d'hommes et de femmes laïcs, la venue d'étudiants étrangers vont changer le « visage » de la Faculté. Elle devra veiller à ce que sa méthodologie, qui a fait ses preuves, soit adaptée aux attentes et capacités d'une éventuelle nouvelle population d'étudiants et étudiantes.

Les enseignants sont impliqués dans un large éventail de recherches thématiques fort intéressantes à travers les groupes de recherche de la Faculté et le pôle de recherche du Collège des Bernardins, le Forum des Bernardins et l'Observatoire de la modernité. C'est une grande richesse mais aussi un difficile défi pour garantir la durabilité de ces recherches, la publication des résultats et le remplacement des thèmes par de nouvelles thématiques le moment venu. La recherche se doit aussi d'être vigilante, sur le qui-vive, afin de rester à la hauteur de ses problématiques et leur évolution. Ainsi la recherche donnera à la Faculté aussi une saine dynamique dans le recrutement de ses professeurs et, dans ses efforts, la grâce de pouvoir « entendre son siècle » (Henri Lacordaire).

Institut Supérieur de Sciences Religieuses de l'École cathédrale de Paris

Ce deuxième volet du Rapport externe de la commission prolonge celui de juin 2012, disponible sur le site de l'Avepro¹, qui traçait les axes d'un développement à venir. Rappelons en effet que lors de cette première visite, l'ISSR de l'École Cathédrale de Paris était encore une institution très jeune, née en septembre 2010, ce qui rendait difficile une évaluation en forme de bilan. La visite effectuée en novembre 2018 permet au contraire de prendre la mesure du chemin parcouru. Pour cela, le plan du rapport de 2012 est ici suivi à l'identique.

1. Le rapport interne et la visite.

La commission tient à exprimer sa satisfaction quant aux préparatifs et l'organisation de la visite. Le rapport d'évaluation interne de l'ISSR, en 22 pages + 16 pages de tableaux annexes, décrit de façon très complète le fonctionnement et l'état actuels de l'Institut. Une erreur de communication a fait que ce document, quoique daté du 15 décembre 2017, n'a été mis à la disposition des experts que la veille de la visite, le 20 novembre 2018. Mais sa qualité et sa clarté ont permis de s'y reporter utilement.

Ce rapport indique (p. 2) la méthode et les groupes de travail qui lui ont donné naissance. Un premier texte rédigé par M. Ducamp a été amendé par le Comité de l'ISSR, qui comporte les cinq enseignants stables, puis présenté au Conseil de l'ISSR avec participation des étudiants

¹ <http://www.avepro.va/>, Rapport Visite AVEPRO Notre-Dame de Paris, Faculté de Théologie et ISSR, École Cathédrale de Paris, p. 17-22.

et d'autres enseignants. Un vote final de ce Conseil a validé le texte, dont on voit qu'il cherche à ne rien omettre, y compris en termes de difficultés et de défis. Quelques redites inévitables découlent sans doute des remaniements qu'il a subis.

Au cours de la visite, des temps substantiels ont été consacrés à l'ISSR : rencontre de la commission avec son directeur, puis de ses enseignants, puis de ses étudiants (les uns et les autres presque tous présents), puis deux rencontres conclusives avec le directeur et les enseignants. La commission salue la disponibilité et la liberté de parole de chacun. Les questions n'ont pas été éludées. Une atmosphère de confiance donnait aux échanges un poids de vérité très appréciable, avec parfois une légitime diversité de points de vue.

2. Les étudiants et leurs objectifs.

a) Nombre

Les chiffres parlent d'eux-mêmes. De 13 étudiants inscrits en 2010, l'ISSR est passé à 72 étudiants en 2017, par une croissance continue et bien répartie sur les années du parcours². Cette dynamique est encourageante : l'Institut est dans une phase de croissance et de développement qui devrait lui permettre d'atteindre bientôt le seuil de 75 étudiants exigé par la Congrégation pour l'Éducation Catholique³.

Observées de plus près, les statistiques confirment cette impression positive. Le nombre des nouveaux inscrits est constant, entre 20 et 25 par an⁴. Le pourcentage des étudiants qui abandonnent les études en cours de cycle a nettement diminué, passant de 30% à 5%⁵. En revanche, le nombre de diplômes délivrés suit une courbe ascendante⁶.

Jusqu'en 2016, le nombre des étudiants de 3^e année était nettement moindre que celui des étudiants de 2^e année⁷, pour une raison précise : une communauté religieuse fournissant beaucoup d'étudiantes ne les autorisait pas à consacrer plus de 2 ans aux études. Mais grâce à l'augmentation générale des étudiants, ce décalage semble s'aplanir.

Enfin, le cycle de master lancé en 2013 est encore embryonnaire, puisqu'il ne compte que 4 étudiants en 2017 ; mais compte tenu du développement du cycle de Licence, on peut raisonnablement présumer de sa croissance à venir.

b) Provenances

En grande majorité (80 % en moyenne sur les 5 dernières années), les étudiants sont des laïcs⁸, quoique la proportion des consacrés augmente, approchant désormais 30 %. Il est à

² Annexe 4 ; en novembre 2018, 62 inscrits.

³ Décret du 28 juin 2008, art. 17.

⁴ Annexe 5.

⁵ Annexe 8.

⁶ Annexe 6.

⁷ Cf. Annexe 4.

⁸ Annexe 3 bis.

noter, bien que les tableaux ne le précisent pas, qu'il y a beaucoup plus de femmes que d'hommes. Deux types de provenance sont à distinguer :

- les personnes souhaitant se former par désir et choix personnel, sans projet ecclésial précis ; parmi eux, certains ont informé leur curé avant de s'inscrire, ou parfois après, mais sans être pour autant mandatés par lui ; certains sont des chrétiens de longue date, d'autres sont des recommençants ou des nouveaux baptisés.
- les laïcs engagés et les religieux répondant à une demande explicite de l'Église, que ce soit dans le cadre d'une mission diocésaine, d'une responsabilité paroissiale, de l'appartenance à une association de fidèles ou à une congrégation religieuse.

La première catégorie est la plus nombreuse, ce qui est regrettable : peu d'étudiants sont envoyés par leur curé ou leur responsable. Il convient de les encourager à entreprendre ces études en lien plus fort avec les communautés ecclésiales dans lesquelles ils sont enracinés. Les autorités de l'ISSR en sont conscientes et appuient cette nécessité.

Dans la deuxième catégorie, des personnes consacrées engagées dans les études par obéissance ont tenu à signifier qu'elles y trouvaient une vraie joie, car cela rejoignait leur désir personnel. À cela, une personne venue par choix personnel a répondu qu'elle vivait ce choix « comme une obéissance » à un appel intérieur.

Dans les deux catégories, on trouve un nombre important de retraités, qui ont davantage de disponibilité, mais parfois aussi des difficultés à effectuer un travail intellectuel intense. La direction de l'ISSR les autorise donc à faire un parcours aménagé. Leur présence est précieuse, car elle permet des liens intergénérationnels.

La grande majorité des étudiants (90 %) a fait des études supérieures, dans différents domaines. À ce sujet on remarque une évolution : les étudiants ayant fait des études médicales sont en augmentation (de 13 à 24 % en 5 ans), ceux qui proviennent de cursus littéraires sont en diminution (de 33 à 16 %). Quant aux étudiants issus de parcours en sciences humaines, droit ou économie, leur proportion est stable (38 %).

Pour éviter que des étudiants ne s'engagent dans les études sans avoir suffisamment de temps pour y travailler, et par conséquent les interrompent ou les fassent traîner en longueur, une plus grande rigueur dans le recrutement a été mise en œuvre. Lors de leur inscription, les étudiants sont informés qu'ils doivent suivre un minimum de six heures de cours par semaine, et dégager le temps nécessaire pour les valider. La commission salue cette mesure.

c) Vie de groupe

Les étudiants forment un groupe assez hétérogène, ce qui, dans le rapport de 2012, avait amené la commission à noter le risque d'une individualisation excessive des parcours. Ce danger semble écarté : malgré leurs différences ou grâce à elles, les étudiants attestent qu'un excellent esprit de groupe les relie. Leur seul souhait serait d'être plus nombreux ! Les délégués des étudiants vivent leur mission avec dynamisme.

Outre l'atmosphère de convivialité et de sérieux dans les études, les étudiants apprécient les propositions de messes communes, les cafés mensuels, l'attention à leurs engagements et leurs besoins pastoraux. Inversement, des communautés religieuses prennent appui sur l'ISSR dans le discernement des personnes. Chaque étudiant est vivement encouragé à avoir un accompagnateur spirituel en dehors de l'École cathédrale.

Les tableaux statistiques ne font pas état de la provenance géographique des inscrits, et pour cause : le groupe n'a pas un caractère international ni multiculturel très marqué. Il serait sans doute souhaitable d'y accueillir, à l'avenir, davantage de personnes venues d'autres pays d'Europe ou d'autres continents, actuellement peu nombreuses.

Lors de la rencontre de la commission avec les étudiants de l'ISSR, un vif regret a été exprimé : celui d'une séparation excessive entre eux et les étudiants de la Faculté. L'absence de contacts et d'interactions entre laïcs et séminaristes, et par là entre femmes et hommes, a été dite « délétère ». Un certain « cléricisme parisien » a même été évoqué. La possibilité de cours communs aux étudiants de l'ISSR et de la Faculté aurait, selon eux, de nombreux avantages. La commission a été attentive à ce souhait dont il sera reparlé plus loin.

d) Horizons et débouchés

Les deux principaux objectifs de la formation délivrée par l'ISSR sont bien définis par le rapport d'évaluation interne : « que les étudiants soient capables de rendre compte de leur foi » et de « coopérer avec les ministres sacrés selon leur mission spécifique » (p. 4-5). Ainsi le double horizon de cette formation est celui du témoignage dans la société et de l'apostolat dans l'Église. Or de part et d'autre, de graves difficultés sont rencontrées.

1) Dans l'espace social, cette formation a du mal à être reconnue à cause de son caractère confessionnel et catholique. La sécularisation et une laïcité fermée y font obstacle. Les congés de formation qui permettaient à certains étudiants d'être pris en charge sont en nette diminution. Les contraintes et les réticences du Ministère du travail à l'égard de ce type d'études rendent désormais de tels congés presque impossibles à obtenir.

Déjà soulignée dans le rapport d'évaluation de 2012, cette difficulté s'aggrave et oblige les autorités de l'ISSR à se préoccuper activement des débouchés possibles de la formation délivrée dans leur Institut. Qu'elle ne donne pas accès à un métier est un fait, mais comment cette formation peut-elle enrichir efficacement un CV et un parcours professionnel ? La commission n'a pas les moyens de répondre à ce défi, mais elle en partage le souci.

2) Dans l'espace ecclésial, d'autre part, force est de constater que les étudiants sont rarement attendus et accueillis sur le terrain au terme de leur formation, bien que celle-ci soit tout à fait adaptée aux besoins missionnaires de l'Église. Les diplômés délivrés manquent de reconnaissance et débouchent difficilement sur des responsabilités ecclésiales.

Il est vrai que cette formation est récente, qu'elle doit trouver sa place dans le paysage ecclésial et dans le milieu ecclésiastique, et qu'il faut du temps pour que les mentalités

changent. L'Institut doit donc s'attendre à un travail de longue haleine. Pour cela, la création d'une Association des anciens étudiants, c'est-à-dire d'un réseau pouvant favoriser l'insertion des nouveaux diplômés, serait une nécessité, comme le signale le rapport interne (p. 12).

3) À mi-chemin entre société et Église, les missions exercées dans les milieux scolaires et médicaux représentent des « terrains d'atterrissage » propices de la formation reçue à l'ISSR. Les responsables d'aumônerie en collèges et lycées privés ou publics, comme les adjoints en pastorale dans l'enseignement catholique, en bénéficieraient avec profit. De même, et à plus forte raison, les responsables d'aumônerie en hôpital, à qui le Master spécialisé en bioéthique semble spécialement adapté. Le milieu de l'édition et des librairies, notamment catholiques, seraient également à explorer.

« Je me sens comme une missionnaire », disait une étudiante. Il serait regrettable qu'un tel désir de témoignage et de service ne trouve pas de lieu concret où s'exprimer. Les enseignants et étudiants de l'ISSR ayant fortement exprimé ce souci, la commission exprime le souhait que dans la société comme dans l'Église, la formation reçue puisse porter ses fruits.

3. La licence.

a) Lien avec les cours publics

C'est un des privilèges de l'École Cathédrale que de proposer largement, dans les bâtiments rénovés des Bernardins, des cours ouverts à tous. Environ 3000 personnes participent aux quelques 70 cours publics ainsi délivrés, sans compter les Mooc et cours à distance, qui comptent près de 10.000 inscrits. De façon naturelle, ce « parvis » sert de première étape à beaucoup d'étudiants qui s'inscrivent par la suite à l'ISSR.

Cependant, le fait que « la plupart des cours auxquels participent les étudiants de l'ISSR sont aussi des cours publics de l'École Cathédrale », comme le dit le rapport interne (p. 3), a attiré l'attention de la commission, qui invite à mieux distinguer les deux parcours. Dès 2012, le rapport externe de la précédente commission affirmait : « Il est souhaitable qu'avec le temps, les deux formations soient de plus en plus distinctes ».

Qu'elles aient, au départ, beaucoup en commun, on le comprend, les étudiants de l'ISSR ayant presque tous commencé par suivre des cours publics. Mais à terme, la visée des deux démarches n'est pas la même : l'une, d'enrichissement et de culture personnelles ; l'autre, dans le cadre de l'Institut, d'engagement et de service ecclésial. Cette orientation ecclésiale rapproche l'Institut de la Faculté Notre-Dame et les apparente, en lien avec leur horizon commun qui est celui de la mission.

Il a été indiqué à la commission que la validation des cours publics par les étudiants de l'ISSR était seulement orale, alors qu'elle s'accompagnait d'un écrit pour les autres auditeurs. On peut s'en étonner : même si cette validation orale est plus exigeante : ne serait-il pas plus normal que les étudiants de l'ISSR soient, plus que d'autres, encouragés à rédiger des écrits ?

La commission invite du moins la direction de l'Institut à y réfléchir et à exiger un fort niveau de validation.

Selon le rapport interne, « le "mélange" avec les cours publics permet de ne pas être en vase clos » (p. 9) et permet d'attirer vers l'ISSR de nouveaux étudiants. Mais le texte reconnaît aussi que « les auditeurs libres des cours publics de l'École cathédrale, qui suivent des cours "à la carte", choisis au gré de leurs centres d'intérêt du moment, se rendent compte au fil du temps de la nécessité d'un parcours plus cohérent » (p. 11).

Le rapport précise à ce sujet qu'« en philosophie, en Écriture Sainte et en théologie, les étudiants bénéficient de cours supplémentaires spécifiques » (p. 3). Mais la croissance de l'Institut devrait permettre d'inverser cet équilibre : les cours spécifiques de l'ISSR, dont certains pourraient être communs avec la Faculté, seraient alors majoritaires, et seraient complétés par tel ou tel cours public. La commission considère une telle évolution comme normale et souhaitable.

b) Programme

Lors de la visite de 2012, la troisième année du parcours de Licence restait à mettre en place. C'est désormais chose faite, avec le souci de cohérence et de vision unifiée du mystère chrétien auquel l'École cathédrale est très attachée. Le programme présenté en détail dans les annexes (p. 23-24) en témoigne, et les étudiants en apprécient la qualité.

Certains d'entre eux souhaiteraient des cours optionnels de culture générale ou de rattrapage de celle-ci. Les nouvelles générations étant assez pauvres en ce domaine, l'idée est à retenir. Le rapport mentionne la création récente d'un cours d'histoire de l'art (p. 10), qui répond en partie à cette attente, mais qui n'apparaît pas dans le tableau des programmes.

D'autres étudiants expriment le désir d'un cours de formation pastorale, et le rapport signale qu'il est en projet (p. 10). L'orientation de service ecclésial qui est celle de l'Institut encourage, bien sûr, la création d'un ou plusieurs cours en ce domaine.

La commission s'est voulue particulièrement attentive à la philosophie, pour savoir si cet aspect parfois difficile de la formation était toujours bien reçu par les étudiants. La réponse a été unanimement positive. Le rôle particulier en ce domaine du premier directeur de l'ISSR, M. Jacques Ducamp, a été salué avec gratitude.

L'approche historique des auteurs et des courants de pensée facilite l'accès à cette matière, en vue de la rendre lisible et intéressante pour les hommes d'aujourd'hui. Le but est atteint : il a même été remarqué que de nombreux étudiants de l'ISSR avaient plus d'intérêt pour la philosophie, et de maturité dans ce domaine, que des séminaristes qui avaient tendance à ne voir en elle qu'une propédeutique à la théologie.

Le rapport précise qu'en licence, la connaissance d'au moins une langue étrangère vivante est requise, permettant à l'étudiant de lire des textes dans cette langue (p. 16). Compte tenu

de l'importance des cours d'Écriture sainte dans la tradition de l'École cathédrale, l'initiation à une langue biblique, pendant le parcours, compléterait utilement cette exigence.

Enfin, le rapport signale que « le contenu des programmes de licence n'a pas été modifié depuis cinq ans » (p. 15), mais que leur répartition dans le parcours ainsi que leur poids en ECTS ont été réajustés (p. 7). La commission encourage cette vigilance et cette adaptation qu'impose une pédagogie toujours à actualiser.

c) Pédagogie, accompagnement

À la différence de la Faculté, la formation délivrée à l'ISSR ne comporte pas de séminaires : elle repose entièrement sur des cours magistraux, avec possibilité d'échanges. La production de fiches de lecture permet de faire l'apprentissage de l'écrit, souvent mal maîtrisée au début. Les étudiants semblent très satisfaits de cette modalité d'enseignement.

Ils apprécient aussi le fait que leur parcours peut être modulé en fonction de leurs disponibilités plus ou moins grandes, ainsi que de leurs capacités. Réparti sur l'ensemble de la semaine, l'emploi du temps fait en effet difficulté à ceux qui travaillent, mais pour eux certains cours ont lieu en soirée. Après les cours d'initiation, qui doivent être suivis en première année, il leur est également possible de choisir l'ordre des cours.

Cette attention aux personnes est appréciée, de même que l'accompagnement qui a été progressivement mis en place, et qui est différent du tutorat pratiqué à la Faculté, car il est centré sur la rédaction des travaux écrits. Le rapport en donne le détail (p. 8) :

- en première année, un enseignant d'Écriture Sainte accompagne l'étudiant dans la rédaction d'un premier devoir écrit de 5 pages – ce qui semble peu, si c'est l'unique travail écrit exigé durant cette année.

- en deuxième année, un enseignant stable l'accompagne dans la rédaction d'un devoir écrit transversal de 12 pages.

- en troisième année, un enseignant dirige le mémoire de 30 pages, selon des modalités qui ont été récemment améliorées, comme l'indique le rapport (p. 7)

- de plus, chaque année, un enseignant stable accompagne l'étudiant dans la lecture d'une œuvre théologique et la rédaction d'une fiche de lecture.

- enfin, l'étudiant est préparé à l'examen de synthèse oral qui conclut la formation ainsi qu'à la soutenance de son mémoire.

Comme il a été dit plus haut, les exigences d'obtention de validation des cours, et par là d'obtention des crédits ECTS, sont à surveiller de près et sans doute à renforcer. Mais l'ISSR s'est doté pour cela de moyens d'accompagnement et de suivi pédagogique qui sont d'une grande richesse, tout en étant très exigeants pour les enseignants. Les étudiants sont conscients de cette richesse. Elle fait partie des atouts de l'École cathédrale et mérite d'être saluée comme telle.

4. Le Master.

Le deuxième cycle ne concerne actuellement que très peu d'étudiants. Mais sa création en 2013 a permis de franchir une étape importante. Il est désormais en place et permettra d'accueillir des étudiants ayant achevé le premier cycle. Il suppose la connaissance de deux langues vivantes (p. 16), ce qui pose à nouveau la question de la maîtrise au moins sommaire d'une langue biblique, surtout si le mémoire porte sur l'Écriture sainte.

Le programme du master comporte 21 cours, environ 5 par semestre (p. 25). Il a été revu en 2015 dans le sens d'un approfondissement en philosophie contemporaine et en théologie morale fondamentale (p. 15). Les modalités de validation écrite des cours sont fixées par chaque enseignant. Le rapport déclare que l'Institut avait le projet de « répartir plus harmonieusement les ECTS de la grille du Master » (p. 5). Peut-être cet ajustement a-t-il déjà été réalisé ?

Chaque étudiant est accompagné pendant les deux ans par l'enseignant chargé du cycle Master, et en outre, en deuxième année, par un enseignant qui dirige son mémoire. Comme en premier cycle, cet accompagnement porte ses fruits : le rapport signale qu'il renforce la motivation des étudiants, notamment pendant l'année du mémoire (p. 8). Celui-ci, de 80 pages, fait l'objet d'une soutenance orale d'une heure.

L'option en bioéthique étant pour le moment la seule proposée, de nombreux cours ont un caractère anthropologique. Mais il faut souligner que cette option n'est pas une spécialisation au sens exclusif du terme : elle s'inscrit dans le cadre d'une formation plus large en sciences religieuses, qui lui donne son assise théologique et morale.

Soutenue par le département de recherche en éthique biomédicale des Bernardins, cette option en bioéthique est un autre atout de l'ISSR. Le diplôme délivré est unique dans l'espace francophone européen. Sa pertinence pour des responsables d'aumôneries en hôpital et pour des personnes travaillant dans le milieu médical est évidente. Il reste cependant encore méconnu et la commission encourage son développement.

En 2012, il était envisagé de créer une seconde option, sur les relations entre judaïsme et christianisme. L'intérêt de ce sujet, et les compétences de nombreux enseignants du Collège des Bernardins dans ce domaine, donnent à espérer que dans les années à venir, le projet se réalisera.

5. Le Corps enseignant.

Comme en 2012, la commission a regretté qu'une liste des enseignants de l'ISSR, stables ou non, n'ait pas été intégrée au rapport d'évaluation interne, avec mention de leurs diplômes et de leurs domaines de compétence. Elle aurait été d'autant plus intéressante que le nombre total des enseignants est en nette augmentation, de 26 à 39 en cinq ans⁹. On constate aussi

⁹ Annexe 10.

l'augmentation impressionnante du nombre de livres (de 4 à 8) et surtout d'articles (de 17 à 92) publiés par les enseignants l'ISSR durant la même période¹⁰. Ces indices sont, en soi, très positifs.

Une équipe de cinq enseignants stables, inchangée depuis la fondation de l'ISSR, est au centre de ce corps professoral. Logiquement, leur âge moyen a augmenté de 5 ans, atteignant à ce jour 54 ans, à peu près le même que celui des autres enseignants¹¹. Tout en constatant que de jeunes enseignants sont déjà impliqués dans l'ISSR, la commission invite à poursuivre ce processus de renouvellement et d'ouverture.

Parmi les cinq enseignants stables, il y a depuis le début trois femmes, ce qui est à remarquer et s'accorde avec le fait qu'une forte majorité des étudiant(e)s est de sexe féminin. Mais parmi les enseignants non stables, il n'y avait en 2012 que 2 femmes sur 21, ce qui était peu ; la commission ignore si dans ce groupe plus large, un meilleur équilibre a pu être trouvé.

Les points forts du corps professoral sont cités dans le rapport interne (p. 7) : qualité intellectuelle, dynamisme universitaire, complémentarité des domaines de compétences, souci pédagogique, disponibilité à rencontrer les étudiants. Les échanges de la commission avec les enseignants ont permis de vérifier leur bonne entente, mais aussi leur vivacité et la diversité de leurs personnalités.

Le rapport affirme que les enseignants sont périodiquement évalués au cours d'entretiens avec le directeur ou le Vice-Grand Chancelier (p. 17). La commission s'interroge sur la possibilité, pour les étudiants, d'exprimer donner leur avis sur les cours reçus. Un questionnaire d'évaluation est-il mis à leur disposition à la fin du semestre ? Cela permet parfois au directeur et à l'enseignant de veiller, de façon plus rapide, à certaines améliorations.

Enfin, le rapport fait état des difficultés rencontrées par le personnel enseignant : charges de travail croissantes, dispersion des activités (beaucoup ayant des charges pastorales), manque de temps pour les rencontres conviviales avec le groupe des étudiants. Il signale aussi que « la non prise en compte des temps d'examens dans la rémunération ne facilite pas l'intégration de jeunes enseignants » (p. 10). La commission attire l'attention de l'ISSR sur le risque d'usure et le sentiment d'injustice que peut impliquer, à long terme, cette situation.

6. L'organisation matérielle et administrative.

a) Environnement

L'ISSR bénéficie d'un cadre architectural prestigieux et d'un fort soutien institutionnel. Géographiquement, il prend place dans le Collège des Bernardins, lieu à forte charge symbolique puisque le pape Benoît XVI et le président Macron y ont prononcé des discours

¹⁰ Annexe 12.

¹¹ Annexe 11.

remarqués. Un tel espace de rencontre entre Église et société convient bien à la vocation et à la mission de l'Institut, qui s'adresse prioritairement à des chrétiens engagés dans la cité.

L'infrastructure du lieu présente beaucoup d'avantages : salles et auditoriums de tailles diverses, moyens audiovisuels performants et services techniques de pointe, permettant de mettre en ligne des cours enregistrés. Mais le grand nombre de groupes qui utilisent les salles (certains se demandent s'il n'y a pas trop d'institutions dans un même lieu) oblige à les partager et empêche l'ISSR d'avoir des lieux qui lui soient dédiés.

D'où de sérieux inconvénients : pas de lieu représentatif de l'Institut, ni de salle des enseignants, ni de foyer des étudiants, ni de salle de travail, ni de parloirs pour les entretiens, ni de bureau réservé au directeur (nécessaire pour la rencontre en privé des étudiants). La bibliothèque, qui utilise de façon optimale l'espace disponible, contient un fonds de livres suffisant pour les besoins de l'ISSR, mais les tables de travail sont trop peu nombreuses.

En 2012 déjà, la commission avait regretté cette situation peu commode, certainement difficile à changer. Mais des projets d'agrandissement, semble-t-il, se dessinent. Ils seront les bienvenus dans la dynamique de croissance qui est celle de l'Institut.

Au plan financier, l'Institut n'a pas d'autonomie : sa gestion est totalement intégrée à celle de l'École Cathédrale, au sein du Collège des Bernardins. La commission n'avait donc pas de visibilité en ce domaine. Malgré les grandes dépenses inhérentes à un tel site, il semble que la situation soit saine. L'existence d'un fonds de solidarité pour le financement des études de certains étudiants, signalée par le rapport (p. 9), est un élément positif.

b) Direction, administration

Depuis 2013, le directeur de l'ISSR est le P. Éric Morin. Le mandat de direction étant en principe de cinq ans¹², la commission a supposé qu'il ait été récemment renouvelé dans cette charge, ce qui se comprend bien, compte tenu des éloges que les étudiants et les enseignants ont fait entendre à son sujet. La satisfaction de se sentir accompagnés de façon très pastorale, attentive et adaptée aux qualités et aux possibilités de chacun, a été fortement exprimée.

Mais dans l'organigramme de l'École cathédrale¹³, n'apparaît pas la responsabilité de coordinateur de celle-ci, que le P. Morin assume en plus de sa charge de directeur de l'ISSR, ce qui fait beaucoup pour une seule personne. Ici encore, une satisfaction unanime a été exprimée, mais un allègement ou une redéfinition de ces tâches semble très souhaitable, pour éviter de surcharger celui qui les assume aujourd'hui avec compétence et de dévouement.

Le rapport interne le dit clairement : « Pour pouvoir assurer la direction, le suivi du projet pédagogique et la promotion de l'ISSR au cœur de toutes les institutions existantes, il serait bon qu'une personne soit exclusivement dédiée à l'ISSR » (p. 12). Ce souhait est d'autant plus légitime qu'en termes de secrétariat, le directeur ne peut s'appuyer que sur une seule salariée,

¹² Décret de la Congrégation pour l'Éducation Catholique du 28 juin 2008, art. 11.

¹³ Annexe 2.

à 50 % d'un temps plein (p. 19). La commission appuie donc fortement la demande d'un renforcement du personnel de l'ISSR.

Au plan administratif, l'Institut est dans une phase de structuration. Le Conseil de l'ISSR doit recevoir, dit le rapport, « une meilleure formalisation » (p. 21). L'élaboration d'un Règlement intérieur est en cours, mais prend du temps, et il n'y a pas encore de procédure formelle concernant le personnel. En revanche, la représentativité des étudiants et des enseignants est bien assurée : les délégués assument leur tâche avec zèle, favorisant un état d'esprit « fraternel, solidaire et convivial » (p. 21) que la commission a bien perçu.

c) Liens avec la Faculté

L'Institut appartient à l'École Cathédrale du diocèse de Paris, sous la tutelle de la Faculté Notre-Dame à laquelle il est rattaché. Exigée par les statuts de tout ISSR, cette tutelle est une garantie de solidité universitaire ; elle passe notamment par l'approbation des programmes, la nomination des enseignants et la délivrance des diplômes.

Elle n'exclut cependant pas une certaine autonomie dans le fonctionnement ordinaire de l'Institut et la reconnaissance de son charisme propre. Pour aider à son développement, il est normal qu'une large confiance de la part de la Faculté permette à l'ISSR d'aller de l'avant en proposant et en concrétisant, parfois de façon expérimentale, certaines initiatives.

Une forte demande a été exprimée en faveur du renforcement des passerelles et de la collaboration entre les deux institutions. Certes, conformément aux directives du Saint-Siège, la formation des prêtres doit rester distincte de celle des baptisés. Mais ces formations ne sont pas totalement étrangères l'une à l'autre : ainsi l'ISSR pourrait, dans des cas particuliers, servir de lieu de première formation pour de futurs prêtres, de même que certains étudiants de l'ISSR peuvent souhaiter poursuivre des études de théologie dans le cadre de la Faculté.

Dans ce cas, le diplôme de licence de l'ISSR équivaut-il seulement à la formation initiale de la Faculté ? La Constitution *Veritatis Gaudium* suggère une appréciation nettement plus généreuse : « Il appartient à la Faculté de définir à quelles conditions les étudiants qui ont régulièrement achevé le curriculum d'études de philosophie et de théologie dans un Grand Séminaire ou dans un autre Institut supérieur approuvé peuvent être admis au *deuxième cycle*, en tenant soigneusement compte des études déjà faites et, le cas échéant, en exigeant aussi des cours et des examens spéciaux. » (Art. 59). Ce point mérite d'être étudié.

Plus largement, la Faculté Notre-Dame et l'ISSR préparent des ministres ordonnés et des laïcs engagés qui, une fois formés, auront à travailler ensemble sur le terrain. Cet horizon de service ecclésial serait à valoriser et à anticiper, que ce soit par la possibilité de cours communs, le partage d'enseignants (et d'enseignantes), des relations plus étroites entre les étudiants des deux filières ou d'autres moyens. L'ISSR étant aujourd'hui en demande d'une plus grande « synergie » avec la Faculté, la commission encourage leur rapprochement.

d) Communication, dénomination

À plusieurs reprises, le rapport signale une carence de l'ISSR dans sa communication et sa visibilité. Trop peu connu, l'Institut ne s'est pas encore donné les moyens d'attirer davantage d'étudiants en provenance des paroisses ou des communautés religieuses. Un travail de fond est à mener, en lien avec le Collège des Bernardins, mais aussi avec l'archidiocèse de Paris, afin que l'Église locale appelle des laïcs et des religieux à se former en ce lieu, de même qu'à l'IER de l'Institut Catholique de Paris qui a, lui aussi, le statut d'ISSR.

L'image sociale et ecclésiale de l'ISSR de l'École cathédrale est donc à valoriser, et peut-être aussi son nom à réviser. « Sciences religieuses » est-il une bonne façon de désigner la formation qui y est donnée ? Pour beaucoup d'étudiants, cette expression est ambiguë et inadéquate. Certes, elle souligne le caractère universitaire et « sérieux » de l'Institut, mais elle occulte son identité chrétienne et catholique. Dans l'espace social, ce sigle a l'avantage d'être assez neutre, mais il est trompeur, car il évoque la connaissance des religions en général, ce qui n'est pas le cas.

La commission a été attentive aux débats soulevés par cette question. Elle a remarqué, notamment, que les mots « Institut Supérieur de Théologie » ou « de Théologie Catholique » sembleraient plus précis et mieux adaptés. Il appartient aux autorités de l'ISSR, en concertation avec l'ensemble de l'École Cathédrale, d'approfondir ce sujet pour faire, à ce moment de son développement, le meilleur choix stratégique possible.

7. Conclusions.

La visite de la commission se conclut sur une impression générale très positive. Depuis sa création en 2010, l'Institut s'est doté d'une structure d'enseignement et de formation qui répond de mieux en mieux à sa mission. L'Église a besoin de laïcs formés, capables de rendre compte de leur foi et de coopérer avec les ministres ordonnés à l'évangélisation du monde. L'ISSR de l'École Cathédrale de Paris répond pleinement à cette attente. Il constitue un précieux « vivier » missionnaire, non seulement pour le diocèse, mais pour d'autres instituts qui pourront s'inspirer de son exemple et de son expérience.

Des points d'attention subsistent, moins en forme d'exigences que de souhaits partagés avec les enseignants et les étudiants de l'Institut. Ils peuvent être rassemblés sous trois titres :

a) concernant les étudiants :

- un lien plus fort des étudiants avec leur paroisse ou leur communauté,
- le souci actif des débouchés sociaux et ecclésiaux de la formation,
- une ouverture plus grande à l'international et la diversité culturelle,
- l'utilisation de questionnaires d'évaluation par les étudiants.

b) concernant la formation :

- une distinction plus nette entre les cours publics et la formation spécifique de l'ISSR,

- l'augmentation du niveau de validation des cours et du nombre de travaux écrits,
- l'introduction de cours de culture générale, de formation pastorale et de langues bibliques,
- la possibilité de cours communs entre séminaristes et étudiants de l'ISSR,
- la création d'une seconde option du master.

c) concernant la structure :

- l'obtention de locaux mieux adaptés,
- l'allègement des charges du directeur et le renforcement du personnel administratif,
- un effort de communication publicitaire, et peut-être une nouvelle dénomination.

Pour conclure, citons les mots du rapport interne : « l'ISSR vit et vit bien », il est « jeune et dynamique » (p. 17), son statut actuel lui convient, sans nécessité de changer la mission et la vision qui l'animent (p. 4). Et pour en donner une image finale, pensons au Didascalée d'Alexandrie, formant autrefois des chrétiens capables d'affronter la culture païenne. Face aux défis nouveaux qui sont les nôtres, puisse cet Institut former, lui aussi, de solides témoins du Christ et de bons ouvriers de l'Église.

Le rapport a été approuvé à l'unanimité par les experts.

Fribourg, Fête de la Présentation du Seigneur 2019



Prof. em. Guido Vergauwen o.p.

Annexe

Visite de la Faculté Notre-Dame par les experts de l'Avepro

21-23 novembre 2018

Jeudi 22 novembre

Collège des Bernardins, 20 rue de Poissy, 75005 Paris, Metro ligne 10, station Maubert-Mutualité

9h00 : rencontre avec le Président de la Faculté bureau J. de Longeaux

9h30 : rencontre avec les membres de la commission qualité

Père Jacques de Longeaux, président de la Faculté et de la commission qualité

Père Brice de Malherbe, directeur de la commission qualité

Père Éric Morin, directeur de l'ISSR, coordinateur de l'Ecole Cathédrale

Père Francis de Chaignon, directeur du 2^{ème} cycle

Monsieur Louis Thiers, président du bureau des étudiants

10h00 : visite du Collège et de la bibliothèque Christine Collet + BdM + Hubert du Mesnil

10h45 : rencontre de membres du comité de direction du Collège

Monsieur Hubert du Mesnil, directeur du Collège des Bernardins

Madame Fabienne Lesieur, secrétaire générale

Monsieur Hervé de Vaublanc, directeur adjoint, directeur de la programmation

11h15 : rencontre avec le personnel administratif de la Faculté et de l'ISSR

Madame Aurélie Le Boulenger, assistante du Président de la Faculté Notre-Dame

Madame Sophie Catusse, assistante du directeur de l'ISSR, coordinateur de l'Ecole Cathédrale

Madame Rosette Nguyen, responsable comptable

(Fin 11h50)

12h15 : messe à Saint-Séverin

B. de Malherbe accompagne les experts

13h00 : déjeuner avec le vice-chancelier de la Faculté et président du Collège des Bernardins

Restaurant : Le Réminet, 3 rue des Grands-Degrés, 75005 Paris. 01 44 07 04 24.

Experts + Mgr. Alexis Leproux + P. Jacques de Longeaux + P. Brice de Malherbe + P. Eric Morin

L'après-midi, la salle du conseil est à la disposition des experts

14h30 : rencontre avec les étudiants de Formation Initiale de la Faculté

15h00 : rencontre avec les étudiants de Formation Doctrinale et Pastorale

15h45 : pause thé chocolat biscuits

16h00 : rencontre avec les étudiants de licence et doctorat en théologie

16h45 : rencontre avec les enseignants de la Faculté

17h30 : pause

17h45 : rencontre avec les responsables de la recherche (département de recherche en théologie ; pôle de recherche du Collège des Bernardins)

Père Frédéric Louzeau, directeur de la recherche à la Faculté et du pôle de recherche au Collège des Bernardins.

Père Jacques de Longeaux, président de la Faculté Notre-Dame

➤ Faculté Notre Dame, département de recherche en théologie
Père Matthieu Villemot, responsable du groupe de recherche éthique biomédicale et théologie

Madame Marie-Hélène Grintchenko, co-responsable du groupe de recherche sur l'œuvre de Louis Bouyer

Monsieur Philippe Sers, co-responsable du groupe de recherche « beauté et vérité »

Père Richard Escudier, co-responsable du groupe de recherche sur *Amoris Laetitia*

Madame Sophie Binggeli, responsable du groupe de recherche steinien

➤ Collège des Bernardins, pôle de recherche
Père Brice de Malherbe, co-directeur du département éthique biomédicale

Madame Gemma Serrano, co-directrice du département « humanisme numérique »
Monsieur Antoine Arjakovski et Père Jean-Baptiste Arnaud, co-directeurs du
département politique et religions
Père Baudoin Roger et Monsieur Olivier Favereau, co-directeurs du département
économie et société

18h30 : rencontre avec le directeur de l'ISSR

19h00 : fin de la première journée de visite

19h30 : dîner entre les experts : 4 plateaux repas

Vendredi 23 novembre

(Messe à l'accueil Barouillère 7h/7h30) voir avec Barouillère

La salle du conseil est à la disposition des experts

9h00 : rencontre avec des enseignants de l'ISSR

Monsieur Jacques Ducamp

Madame Laetitia Calmeyn

Madame Marie-Hélène Grintchenko

Madame Gemma Serrano

Père Philippe de Forges

Père François-Xavier Desgranges

9h45 : rencontre avec les étudiants de l'ISSR

10h30 : rencontres individuelles café viennoiseries

Suggestion : la rencontre du Père Stéphane Duteurtre, supérieur du Séminaire.

11h30 : séance des experts pour préparer le rapport final

13h00 : déjeuner entre les experts plateau Cana

14h00 : rencontre avec le Président de la Faculté

14h30 : rencontre avec le Directeur de l'ISSR

15h00 : rencontre finale avec les enseignants de l'ISSR

15h30 : rencontre finale avec les enseignants de la Faculté

16h00 : Fin de la visite